

COMMUNIQUE DE PRESSE

ALERTE VIGILANCE CRUES

Les fortes pluies enregistrées sur le département du Gers depuis samedi 19 janvier ont cessé. Les services de Météo France ont clôturé la vigilance neige verglas à partir de 11 heures ce jour.

A partir de la mi-journée, le temps sera moins pluvieux avec de brèves éclaircies temporaires sur le département. Des averses passagères seront cependant enregistrées dans l'après midi.

Les quantités de précipitation relevées pendant la nuit dépassant les 30 mm en 24 heures sur l'ensemble du département, des débordements sont en cours.

Devant cette situation, Etienne Guépratte, Préfet du Gers a déclenché à 9 heures 30 le COD (Centre Opérationnel Départemental) pour que toutes les dispositions soient prises pour assurer en collaboration avec le Conseil Général, et les communes concernées, la sécurité des citoyens, et la surveillance de la montée des eaux.

Localisation et période de l'évènement :

L'ensemble du département du Gers est touché par ce phénomène.

Evolution de l'évènement :

La fonte des neiges et les ruissellements viennent s'ajouter à cet évènement pluvieux et devrait provoquer la poursuite des débordements jusqu'en fin de journée.

Actions entreprises par le Préfet :

Devant les différents risques liés à cette alerte, le COD a été activé.

Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

Les services concernés sont tous en alerte et mobilisés pour faire face et protéger les gersois.

Une dizaine de personnes sur les communes de Lombez, Masseube, Mirande ont été évacuées par les sapeurs pompiers sans difficulté particulière.

4 200 foyers sont actuellement privés d'électricité. ERDF a mobilisé 32 agents sur le terrain pour effectuer les réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

Rappel aux usagers concernant les crues :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous.

- Restez chez vous dans la mesure du possible.

- Tenez-vous informé de la situation en écoutant la radio et en vous connectant sur le Site internet de l'Etat : www.gers.gouv.fr
- Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable.
- Conformez-vous à la signalisation routière.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Date et heure du prochain communiqué : 20 janvier – 17 heures